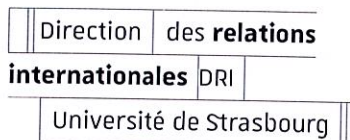


# *Favoriser l'excellence & développer les connaissances*



Strasbourg, le 21 novembre 2019

## **Critères de sélection des candidatures pour la Commission de mobilité hors Europe 2020**

Les critères pris en compte pour l'évaluation des candidatures pour les mobilités dans le cadre de programme de coopération internationale hors Europe sont les suivants :

- L'avis du Correspondant Relations Internationales de la composante (faculté, UFR, école, Institut) ;
- Les résultats académiques du candidat au sein de sa promotion ;
- Le niveau du candidat dans la langue d'enseignement de l'établissement partenaire ;
- La motivation du candidat ;
- La présentation du dossier de candidature et en particulier de la lettre de motivation (contenu de la lettre, respect de la mise en page).

Certains établissements chinois et japonais refusent d'accueillir dans le cadre d'un accord de coopération internationale d'échange d'étudiants des ressortissants de leurs pays. Pour plus d'information, vous êtes invité à contacter le pôle Mobilité hors Erasmus+ de la Direction des Relations Internationales :

[dri-students-exchange-outside-europe@unistra.fr](mailto:dri-students-exchange-outside-europe@unistra.fr)

Tout dossier incomplet à la date du 13 janvier 2020 à 12 h ne sera pas étudié par la commission de mobilité hors Erasmus+.



**Irini Tsamadou-Jacoberger**  
Vice-Présidente aux Relations Internationales  
Université de Strasbourg